



**DECISION N° 06/D/C-AKOEMAN/SG/2025, DU 11/04/2025, PORTANT  
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°06/LC/C-  
AKOEMAN/CIPM/2025, RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE  
HUMAINES DANS LES VILLAGES, SO'O-SI, SEP I, NGOUUMBOU, DANS LA  
COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION  
DU CENTRE.**

Objet de l'appel d'offre N° 06/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure d'urgence.

Le maître d'ouvrage : Maire de la Commune d'Akoeman

Financement : BIP MINDDEVEL exercice 2025

Le maire de la commune d'Akoeman  
(*Autorité Contractante*)

vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
vu l'avis d'appel d'offres n° 06/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, du 25/02/2025 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction de trois (03) forages équipés de pompes à motricité humaines dans les villages, So'o-si, sep I, Ngoumbou, dans la commune d'Akoeman, département du Nyong et So'o, région du centre.

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune d'Akoeman en date du 10 Avril 2025 ;

**DECIDE**

article 1<sup>er</sup> : l'ETS MM, BP : Yaoundé, tél : (+237) 690 98 44 99/698 50 00 62, N° RCCM : RC/YAO/2015/A/219 – N° Contri : P05792245094Z, est attributaire de l'appel d'offre N° 06/AONO/c-AKOEMAN/CIPM/2025, du 25/02/2025 en procédure d'urgence, relatif aux travaux de construction de trois (03) forages équipés de pompes à motricités humaines dans les villages, So'o-si, Sep I, Ngoumbou, dans la commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o, Région du centre, pour un montant TTC de 25 500 000 (Vingt-cinq millions cinq cent mille) FCFA., et un délai d'exécution de six (06) mois.

Article 2 : La présence décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Akoeman, le 11/04/2025

**Ampliations :**

- Préfet Nyong et So'o
- MINMAP Nyong et So'o
- ARMP – CE
- Intéressés
- Archives / Chrono

Le Maire de la Commune d'Akoeman  
(*Autorité Contractante*)